PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-347

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ

Par la soussignée, Nicole Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que le conseil, à sa session extraordinaire du 25 avril 2024 a adopté le règlement 2024-347 intitulé :

RÈGLEMENT 2024-347 DÉCLARANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNTE DE 2 100 000$ POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 11 mars 2024.

QU'UN projet de règlement a également été déposé à la séance du 11 mars 2024.

QUE le Règlement d'emprunt 2024-347 a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 10 mai 2024.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Romain, ce 14 MAI 2024.

Nicole Chicoine
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Nicole Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie par la présente que j'ai affiché, selon l'article 4 du *Règlement 2019-316 déterminant le mode de publication des avis publics*, le présent avis public concernant le règlement # 2024-347 au bureau municipal, ainsi que sur le site internet de la Municipalité (https://www.st-romain.ca/), en date du 15 mai 2024.

Nicole Chicoine
Directrice générale/greffière-trésorière